

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT CONSEIL DE TERRITOIRE

■ Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement Busage du canal de Marseille dérivation Camoins/Aubagne tronçon Fabres/Vidale.

La dérivation de Camoins-Aubagne du canal de Marseille, achemine l'eau brute de la Durance sur 13,4 km, depuis le bassin de partage de la Marianne jusqu'au quartier de la Demande à Aubagne. Elle alimente ensuite les dérivations de Gémenos et la dérivation de La Ciotat.

La dérivation Camoins-Aubagne se présente sous la forme d'un canal en maçonnerie, à section quasi rectangulaire, revêtu d'un enduit. Sur le tronçon de 550 ml compris entre les souterrains des Fabres et de la Vidale, sa largeur moyenne est de 2,40m pour une hauteur de 1,40m. Son tracé cheminant à flanc de colline est très sinueux et difficilement accessible aux engins de chantier. Il présente un talus en rive droite de près de 10m de hauteur, surplombant une zone densément urbanisée en contrebas (lotissement du Clos des Cigales).

Le tronçon Fabres-Vidale de la dérivation Camoins-Aubagne est fondé sur des sols d'assise argileux, de mauvaise tenue et sensible à l'eau. De nombreux désordres sont ainsi observés sur l'ouvrage : fissurations des piédroits et du radier. En rive gauche on observe une tendance au basculement du piédroit dans le canal et en rive droite au déversement du piédroit dans le vide.

Le tronçon Fabres-Vidale a déjà fait l'objet de travaux de réparation ponctuels (1958, 1986, 2006). Aujourd'hui il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en sécurité définitifs sur ce tronçon, afin de mettre à l'abri les zones urbanisées denses existantes en contrebas du canal.

Les travaux consisteront en un busage du canal sur 550ml par une conduite DN1500 autoporteuse, fondée sur des pieux. Compte tenu de la topographie et de la faible portance des piédroits du canal, les solutions initialement prévues ont dû être abandonnées (platelage provisoire en appui sur le canal). La création d'une piste pour accéder au canal ainsi qu'un accès par le collège Saint Eugène de Mazenod et l'école Louise de Marillac sont privilégiés.

Par délibération du 21 Décembre 2015 une opération d'investissement a été créée en vue de sécuriser le canal de Marseille afin d'assurer la continuité de l'alimentation en eau potable de sécuriser les habitations en contrebas du canal.

Afin de réaliser les travaux, il est nécessaire d'augmenter l'opération d'investissement 2015118700 de 700 000 € HT et de la porter à 2 700 000 € HT, soit 3 240 000 € TTC.